



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reseaux cables

Question écrite n° 6059

Texte de la question

M Michel Pelchat demande a Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, de l'informer avec precision du bilan qu'il dresse du plan cable. Il lui demande egalement de bien vouloir preciser ses objectifs d'action dans ce domaine et les perspectives de developpement envisagees.

Texte de la réponse

Reponse. - Le plan cable, lance en 1982, representait une grande ambition technologique, economique et culturelle ; en effet, l'evolution des techniques, et notamment de la fibre optique, poussait a un rapprochement entre le monde des telecommunications et celui de l'audiovisuel, ce qui devait naturellement conduire l'opérateur public des telecommunications a etendre ses activites et a s'impliquer dans le developpement des reseaux cables. Au terme d'une periode de mise en place sont certes apparues des difficultes (retards industriels, evolution des couts a la baisse moins rapide que prevu, changement du paysage hertzien puisqu'il n'y avait en 1982 que trois chaines de television, etc). Il n'en reste pas moins qu'un million de prises ont ete installees a la fin 1988 et que l'industrie a acquis durant ce temps une incontestable competence en matiere de fibre optique, ce qui lui permet d'exporter. En tenant compte de tous ces elements, les reorientations necessaires ont ete formulees par le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace lors du congres « Mediaville » d'octobre 1988 sous la forme de « dix propositions » : reduire le cout des reseaux, notamment par le developpement de systemes simplifies ; ajuster les investissements a la realite propre de chaque site ; affirmer l'image commerciale du produit cable aupres du public ; reconsiderer le canal local en fonction de son efficacite ; adapter l'offre a la demande effective et au cout de l'infrastructure ; instaurer un service de base a faible cout ; instaurer de nouveaux types de relations avec les operateurs commerciaux ; raccorder des immeubles HLM situes sur des communes peripheriques non prevues au plan initial ; offrir sur les services audiovisuels nouveaux, des conditions d'acces permettant le paiement a la consommation ; engager ponctuellement France Telecom sur de nouveaux sites, en tant qu'investisseur et exploitant a travers des schemas de partenariat. Ces reorientations ont ete maintenant mises en application. Ces dispositions concourent toutes a une reorientation active et volontariste de la politique du cable, visant a hater une large penetration des services audiovisuels et a attirer sur ces reseaux le plus grand nombre d'usagers.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6059

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3485